



## Appel à contributions Revue *Relations internationales*

### Diplomatie environnementale

---

L'environnement constitue un objet de diplomatie, et ce bien avant son inscription explicite dans les agendas des organisations internationales, notamment de l'Organisation des Nations Unies, à partir des années 1970. Les États s'intéressent de longue date aux milieux naturels pour leurs ressources stratégiques, à l'instar du charbon au XIXe siècle ou du pétrole au XXe siècle, pour ne mentionner que les exemples les plus évidents.

Les crises environnementales et agricoles jouent également un rôle structurant. L'épisode de la crise du phylloxéra dans les années 1860–1880, qui dévaste les vignobles européens à partir d'un parasite importé d'Amérique du Nord, constitue un exemple précoce de circulation biologique à l'échelle transnationale, suscitant des réactions politiques de la part de différents États.

Parallèlement, l'industrialisation fait émerger de nouveaux contentieux liés aux pollutions. L'implantation d'usines le long des cours d'eau entraîne dès le XIXe siècle des conflits d'usage et des contestations locales, qui prennent parfois une dimension transfrontalière. Les pollutions hydriques et atmosphériques ignorent en effet les frontières politiques, comme en témoignent les tensions récurrentes autour de la qualité des eaux du Rhin ou, plus tard, les différends liés aux pluies acides en Europe au XXe siècle. La protection des paysages a aussi pu faire l'objet de collaborations entre gouvernements.

L'impact des conflits militaires constitue une autre dimension importante de la diplomatie environnementale. Si la politique de la terre brûlée remonte à l'Antiquité, les guerres modernes ont mis les avancées technologiques au profit de la destruction. L'utilisation de missiles et les déversements chimiques provoquent des pollutions durables dans les écosystèmes en dispersant des produits toxiques ou des métaux lourds, tandis que les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'industrie d'armement et aux destructions de champs pétroliers contribuent au réchauffement climatique.

Ces situations conduisent les États à élaborer des mécanismes de coopération technique et diplomatique. Dans un premier temps, ces négociations concernent principalement des espaces transfrontaliers ou régionaux. Elles s'inscrivent dans des cadres juridiques et institutionnels limités, souvent centrés sur des usages spécifiques (navigation, pêche, qualité de l'eau). Toutefois, au cours du XXe siècle, un changement d'échelle s'opère. La prise en compte de

phénomènes globaux – tels que la biodiversité à partir des années 1960, la dégradation de la couche d’ozone, encadrée par le Protocole de Montréal de 1987, ou encore le changement climatique, institutionnalisé avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992 – conduit à l’émergence d’une gouvernance environnementale mondiale.

En outre, l’environnement se laisse difficilement compartimenter dans les politiques publiques : il touche à la santé, aux questions commerciales, ainsi qu’aux relations géopolitiques, par exemple. La diplomatie environnementale met ainsi en jeu une pluralité d’acteurs : États, organisations internationales, entreprises, communautés scientifiques, ONG et réseaux transnationaux. Elle repose sur des circulations complexes de savoirs, de normes et de pratiques, et révèle des asymétries persistantes, par exemple entre pays industrialisés et pays du Sud global.

Dans la perspective propre à Relations internationales, ce dossier propose d’inscrire la diplomatie environnementale dans le jeu des « forces profondes » qui structurent les relations internationales : transformations économiques, dynamiques sociales, productions scientifiques, représentations culturelles et rapports de pouvoir. Ainsi, il vise à tirer parti des renouvellements de la recherche en histoire environnementale, en histoire du capitalisme ou encore en histoire des sciences et des techniques, qui ont fait de la gouvernance de l’environnement un thème central.

---

## **Axes thématiques (non exclusifs)**

- **Diplomatie et ressources naturelles**

Enjeux liés aux ressources stratégiques, logiques mercantilistes, ainsi qu’aux politiques de préservation et de durabilité.

- **Crises environnementales et accidents**

Impact des épidémies, épizooties et épiphyties ; mécanismes de coopération (notamment scientifique), négociation de systèmes d’alerte ; conséquences diplomatiques des catastrophes industrielles (marées noires, Seveso, Tchernobyl, ...).

- **Pollutions transfrontalières**

Enjeux diplomatiques liés aux rivières, aux écosystèmes, aux paysages, à la qualité de l’air ou encore à la gestion des déchets toxiques.

- **Guerres et destructions environnementales**

Enjeux géopolitiques des pollutions liées aux recours aux missiles et aux déversements chimiques par certaines armées nationales, impact climatique des industries d’armement, question des crimes de guerre environnementaux, etc.

- **Gouvernance transfrontalière et internationale ; circulations**

Formes de gouvernance : mise en place de mécanismes de coopération, élaboration de normes et régulations communes, adoption de codes de bonne conduite, etc.

- **Acteurs étatiques et non étatiques de la diplomatie environnementale**

Rôle des diplomates, des ministères de l’environnement, des employés des organisations

internationales, des ONG, des mouvements sociaux, des scientifiques, des entreprises multinationales et des réseaux transnationaux dans la production des normes.

- **Conflits, asymétries et négociations**

Rapports Nord-Sud, enjeux de justice environnementale, tensions entre développement économique et protection de l'environnement.

---

## **Modalités de soumission**

Les propositions d'articles (environ 2 pages), accompagnées d'une courte notice bibliographique, sont à envoyer avant le **30 mai 2026** aux adresses suivantes :

[janickmarina.schaufelbuehl@unil.ch](mailto:janickmarina.schaufelbuehl@unil.ch) ; [sabine.pitteloud@unidistance.ch](mailto:sabine.pitteloud@unidistance.ch)

Les articles retenus (35'000 à 45'000 signes) feront l'objet d'une évaluation en double aveugle.

---

## **Calendrier indicatif**

- Date limite d'envoi des propositions : **30 mai 2026**
- Notification d'acceptation : **15 juin 2026**
- Remise des articles : **15 octobre 2026**
- Workshop en Suisse : **février 2027**
- Publication du numéro : **janvier 2028**

---

## **Coordination du dossier**

Janick Marina Schaufelbuehl, Université de Lausanne

[janickmarina.schaufelbuehl@unil.ch](mailto:janickmarina.schaufelbuehl@unil.ch)

Sabine Pitteloud, UniDistance Suisse

[sabine.pitteloud@unidistance.ch](mailto:sabine.pitteloud@unidistance.ch)